

Envie que ça bouge ? Soyez candidat-e-s sur nos listes !

Juin 2017

Pourquoi candidater sur les listes CFE-CGC Orange ?

Cocher la case à chaque fois que vous êtes d'accord avec la proposition :

Défendre les emplois

La préservation des emplois et des compétences dans les télécoms doit être une priorité pour notre entreprise et pour l'économie française.

« L'expérience incomparable » du client ne peut exister que s'il y a suffisamment de personnel dans les boutiques et dans les équipes techniques. Il faut améliorer le taux de remplacement des personnels qui partent.

Faire respecter les droits de tous les personnels, qu'ils soient cadres ou pas

Nous pouvons tous bénéficier d'une meilleure application du droit des fonctionnaires, du Code du Travail et des accords d'entreprise.

Lorsque les avantages dont bénéficient les fonctionnaires et les salariés de droit privé diffèrent, il est digne d'un Groupe comme Orange d'appliquer à tous le meilleur des deux statuts.

Soutenir la pérennité d'Orange

Privilégier l'investissement et le désendettement plutôt que le dividende versé aux actionnaires d'Orange est essentiel pour assurer la pérennité et le développement de notre entreprise.

Permettre à tous de bénéficier des avantages d'un grand Groupe

Alors que tous doivent bénéficier des avancées sociales permises par l'appartenance à un grand Groupe, je constate que la Direction préfère trop souvent niveler par le bas, et je souhaite lutter contre cet état de fait.

Développer la qualité de vie au travail

Une bonne ambiance de travail améliore non seulement le bien-être des équipes, mais aussi l'efficacité professionnelle.

Chacun doit avoir une autonomie suffisante, le temps, les outils et la formation nécessaires pour réaliser du « travail bien fait », satisfaisant pour les clients comme pour les personnels, au bénéfice collectif de l'entreprise.

Améliorer la reconnaissance des personnels

Les efforts de tous méritent d'être récompensés, en termes de salaire comme d'évolution professionnelle. Malheureusement, la promotion est en panne chez Orange. Je souhaite défendre une politique plus juste et efficace.

Travailler en logique gagnant / gagnant

Défendre l'intérêt des personnels, c'est aussi l'occasion de se former, de développer sa vision stratégique par l'échange avec les autres militants, de travailler en équipe et d'élargir son réseau.

Il faut convaincre les dirigeants que la motivation des personnels, c'est la richesse de demain pour toute l'entreprise.

Dans un environnement économique difficile où la Direction ne fait aucun cadeau, il faut sans cesse renforcer la compétence des négociateurs pour obtenir de réelles avancées sociales.

Renforcer mes compétences et mon action

J'ai envie d'agir et d'innover pour le bien commun, en participant à l'un des groupes de travail de la CFE-CGC, sur des thèmes tels que rémunération, emploi et évolution professionnelle, bien-être au travail, ou autour des métiers du Groupe (voir www.cfecgc-orange.org/ « Thèmes » et « Métiers »).

Mettre en place des activités sociales et culturelles plus équitables et attractives

Je souhaite contribuer à ce que les 1 000 € par personne (en moyenne) dévolus aux activités sociales et culturelles – ASC – (voyages, chèques culture / cadeaux, sorties, prestations d'aide à la famille...) soient mieux restitués aux personnels.

Je suis convaincu(e) que le « tableau magique » mis en œuvre par les élus CFE-CGC au CE de SCE (Orange Business Services) depuis 2005 et au CE Orange France Siège depuis 2014 (voir <http://www.lemeilleurdesce.com/>) est la meilleure solution pour gérer les activités sociales et culturelles de manière efficace et équitable.

Innover en équipe pour l'intérêt collectif

Chaque organisation syndicale est libre de son organisation comme de ses méthodes de travail. La CFE-CGC aime innover pour développer ses territoires d'influence et l'efficacité des actions qu'elle mène dans l'intérêt collectif, ce qui donne envie de contribuer à son action.

⇒ **TSVP**

Vous avez coché au moins une case ? Vous avez des questions ? Contactez-nous !

Débutant ou expérimenté, vous pouvez porter la parole de vos collègues.

Le syndicat vous formera et notre équipe vous apportera le soutien adapté pour participer à notre action. Tous nos militants bénéficient de l'expérience et de l'appui d'un syndicat qui progresse de manière spectaculaire dans toutes les élections du Groupe Orange, ce qui lui donne de plus en plus de moyens pour défendre l'intérêt collectif. Alors, n'hésitez plus, **rejoignez une équipe qui gagne !**

En savoir plus :



Le CE peut infléchir la politique de l'entreprise

Le Comité d'Établissement a deux missions principales :

- ◆ Interpeller la Direction pour représenter et défendre les intérêts des personnels dans le cadre des réorganisations, des décisions relatives à la gestion économique et financière de l'entreprise, à la formation professionnelle, à l'égalité homme/femme, à l'organisation du travail. Il peut imposer à la Direction de préciser davantage ses projets en refusant de rendre un avis, ou saisir les autorités judiciaires, dont l'Inspection du Travail, si le droit n'est pas respecté dans les procédures de consultation.
- ◆ Mettre en place et piloter les activités sociales et culturelles (ASC) pour l'ensemble des personnels de son périmètre CE.

Dans les grands Groupes, il y a un Comité d'Établissement représentant chaque direction opérationnelle. L'ensemble de ces CE désigne un Comité Central (chez Orange : Comité Central d'Union Économique et Sociale - CCUES) auquel l'entreprise doit présenter les sujets concernant tout le personnel et auquel les CE peuvent déléguer la gestion de tout ou partie des Activités Sociales et Culturelles. Dans les petites structures, il n'y a en général qu'un seul CE, qui est alors un Comité d'Entreprise.

Le Délégué du Personnel (DP) aide ses collègues au quotidien

Les missions du Délégué du Personnel sont multiples :

- ◆ Présenter à la Direction les réclamations individuelles ou collectives concernant l'application de la réglementation du travail (Code du travail, droit des fonctionnaires, convention collective et accords d'entreprise) sur des questions essentielles telles que les salaires, la durée du travail, les conditions de travail et la santé des personnels. La Direction de l'entreprise est tenue de répondre par écrit aux questions posées par les Délégués du Personnel lors des réunions mensuelles organisées à cet effet.
- ◆ Saisir l'Inspecteur du Travail de tout problème d'application du droit du travail. Les délégués sont les interlocuteurs privilégiés de l'Inspecteur du Travail et peuvent l'accompagner lors de ses visites dans l'entreprise.
- ◆ Assister les personnels qui en font la demande lors de leurs entretiens avec l'employeur, et en particulier pour les salariés de droit privé lors de l'entretien préalable au licenciement. Il favorise la conciliation entre les deux parties dans le respect du droit et, éventuellement, apporte son témoignage en justice.
- ◆ Alerter le CHSCT de toute mise en danger de la sécurité, physique ou psychique, d'une ou plusieurs personnes de son établissement.

Les délégués du personnel sont élus sur des périmètres de proximité qui correspondent à une activité métier clairement identifiée et dans un cadre géographique restreint.



...DES IDÉES POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL



Le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) veille à la santé au travail

Élu par le CE et les DP, le CHSCT dispose de pouvoirs étendus pour protéger la santé des travailleurs, veiller à leur sécurité et améliorer les conditions de travail. Parmi ses missions :

- ◆ Analyser les conditions de travail et les risques auxquels sont exposés les travailleurs, en lien avec l'activité, le matériel et les locaux professionnels. Vérifier, par des inspections et des enquêtes, le respect des prescriptions législatives et réglementaires et imposer la mise en œuvre des mesures de prévention

préconisées.

- ◆ Développer la prévention, notamment en contribuant à la rédaction du document unique de prévention des risques que l'employeur est tenu de réaliser, et veiller à son application
- ◆ Piloter les enquêtes effectuées suite à tout accident du travail, « pétage de plombs » ou maladie professionnelle, pour en analyser les causes et les circonstances, avec le concours de la médecine du travail et éventuellement d'experts professionnels, et le recours à l'inspecteur du travail chaque fois que le droit n'est pas respecté.
- ◆ En collaboration avec le CE, rendre un avis motivé sur tout projet d'aménagement modifiant de manière importante les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de santé, comme les réorganisations d'entités ou les déménagements. Accompagner son avis de recommandations pour l'amélioration ou la révision du projet.

Les périmètres des CHSCT sont définis en concertation avec les CE, en fonction de l'entité de rattachement et de la situation géographique des personnels.

Bon à savoir :

vous pouvez devenir candidat-e sans être adhérent-e à la CFE-CGC Orange

Bien sûr, en adhérent à la CFE-CGC Orange, vous bénéficiez de services supplémentaires, tels que la formation, la participation à nos séminaires trimestriels avec prise en charge de vos frais de transport et d'hébergement, ou encore votre défense juridique dans le cadre professionnel. Mais vous pouvez vous engager sur nos listes de candidats aux élections sans être adhérent.

Pour en savoir plus et vous porter candidat- sur nos listes

contactez vos correspondants CFE-CGC ou renvoyez directement votre bulletin de candidature (voir au verso).



Vos correspondants

Sébastien Crozier 06 86 27 32 72
Patrice Seurin 06 86 48 05 96
Laurence Dalboussière 06 30 55 59 97
Claude Ruget 06 70 27 89 03

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !



www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE_CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFE_CGC



Je souhaite être candidat-e sur les listes CFE-CGC Orange

Juin 2017

▶▶ Après l'avoir **entièrement complété**, **signé électroniquement** et enregistré sous la forme **Nom-Prenom_ CE-DP-CHSCT_2017.pdf**, je transmets ce bulletin par mail à mon/ma DSCo et à gestion@cfecgc-orange.org.

*Lorsque votre candidature sera enregistrée, vous recevrez un accusé de réception.
La constitution des listes interviendra quelques semaines avant l'élection.*

Mes coordonnées

Madame Monsieur

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Entreprise	
CE de rattachement	
Adresse pro 1	
Adresse pro 2	
Code postal	
Ville	
Téléphone professionnel	
Téléphone mobile	
Adresse mail	
Ma classification	fonctionnaire <input type="checkbox"/> salarié-e de droit privé <input type="checkbox"/>

Ma candidature

J'ai déjà été élu-e CFE-CGC oui non
 J'ai déjà été candidat-e CFE-CGC oui non
 Je suis adhérent-e CFE-CGC oui non

Nom de la personne qui m'a convaincu-e de rejoindre le syndicat (facultatif) :

Je suis candidat-e en tant que :

	titulaire	suppléant-e	en position éligible
Délégué-e du Personnel (DP)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Élu-e au Comité d'Établissement (CE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Élu-e au Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)	<input type="checkbox"/>		

J'accepte de figurer sur une liste de candidats CFE-CGC Orange et de recevoir les informations utiles à cet effet.

Date	Signature